Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 022-200067981-20251209-DELBU2025_12_69-DE

Délibération

GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMÉRATION

DÉLIBÉRATION BUREAU COMMUNAUTAIRE
SÉANCE du mardi 09 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 09 décembre, le Bureau communautaire de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, par M. Vincent LE MEAUX Président, s'est assemblé, à 10h00, salle Le Trieux « Georges Rumen » siège de l'Agglomération à Guingamp sous la présidence de Mme Claudine GUILLOU, 1ère Vice-présidente

Étaient présents :
GUILLOU Claudine ; LE GOFF Philippe ; LE MOIGNE Yvon ; PUILLANDRE Elisabeth ; CLEC'H Vincent ; LE GAOUYAT Samuel ; LOZAC'H Claude ; LE BARS Yannick ; PARISCOAT Dominique ; GIUNTINI Jean-Pierre ; BILLAUX Béatrice ; ECHEVEST Yannick ; JOBIC Cyril ; LE GOFF Yannick ; LINTANF Joseph ; RANNOU Hervé ; SCOLAN Marie-Thérèse.

Absents excusés : LE MEAUX Vincent ; CONNAN Josette ; GUILLOU Rémy ; PRIGENT Christian ; VIBERT Richard ; CHAPPÉ Fanny ; CONNAN Guy ; DOYEN Virginie.

❖ ❖ ❖ ❖

DELBU2025-12-069
Sport : Convention de partenariat entre l'Agglomération et le Comité des Côtes d'Armor de la Ligue contre le Cancer pour la piscine Islandia

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 5211-10 ;

Vu le projet de convention établi avec la Ligue contre le Cancer annexé à la présente délibération ;

Considérant qu'un des objectifs du projet de territoire fixe le sport comme levier d'amélioration de la santé des habitants ;

Considérant que l'agglomération envisage de proposer par le biais de son équipement sportif, la piscine Islandia à Paimpol, deux événements permettant de collecter davantage de fonds pour la lutte contre le cancer du sein pour les femmes et de la prostate pour les hommes ;

Considérant que l'agglomération reversera, pour ces deux évènements, la somme de 4 € au Comité des Côtes d'Armor de la Ligue contre le Cancer, pour chaque entrée dont le tarif est de 8,50 € par personne ;

Entendu l'exposé de Madame La Vice-présidente, après en avoir débattu, à l'unanimité, le Bureau communautaire :

- Approuve les modalités d'organisation des deux événements ;
- Valide le reversement d'une partie des recettes de ces deux évènements au compte 6238 ;
- Autorise le Président ou son représentant à signer la convention avec le Comité Départemental des Côtes d'Armor de la Ligue contre le Cancer.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,
La Vice-présidente,
Claudine GUILLOU

Guingamp-Paimpol Agglomération